

Objectifs :

- Maîtriser les règles juridiques et administratives des coopératives agricoles et leurs spécificités par rapport aux autres formes juridiques de sociétés
- Avoir une vision claire des organes de décision et des règles de fonctionnement

Programme :

1. Journée 1

- **Statut et fonctionnement**
 - Les modèles de statuts régissant les sociétés coopératives agricoles et les options statutaires
 - Règles liées au sociétariat et à la circonscription territoriale
 - Objet de la coopérative (présentation des différents types d'objets : objet statutaire, activités annexes et accessoires pouvant être réalisées par une coopérative)
 - L'engagement : bulletin d'engagement, durée d'engagement, modalités de départ, ...
 - Le nouveau dispositif de période d'engagement probatoire
 - Capital social : règles de souscription, cession et remboursement de parts sociales, mise à jour du capital social, suivi du fichier adhérents
- **Le règlement intérieur**
 - Son caractère obligatoire
 - Son contenu : clauses obligatoires/clauses fonction des filières
- **Le document unique récapitulatif**
 - Une nouvelle obligation pour les coopératives
 - Son contenu : présentation de clauses devant y figurer

2. journée 2

- **La gouvernance des coopératives agricoles**
 - Répartition des pouvoirs entre Assemblée Générale et Conseil d'Administration
 - Assemblée Générale : les règles régissant les différents types d'Assemblées Générales, ...
 - Conseil d'Administration : son rôle, ses pouvoirs, ses responsabilités
 - Les commissions : règles de fonctionnement, rôle
- **Les contrôles externes des coopératives agricoles**
 - La tutelle : le Haut Conseil de la coopération agricole (H.C.C.A)
 - La Révision coopérative : les différentes situations où la révision est obligatoire
 - Le commissariat aux comptes
- **Les filiales de coopératives agricoles**
 - Coopératives et filiales : pourquoi ? sous quelle forme ?
 - Les relations coopératives et filiales
- **La fiscalité des coopératives agricoles : l'impôt sur les sociétés**
 - Opérations soumises à l'IS
 - Opérations exonérées d'IS

Intervenant : Juriste

Méthode pédagogiques & documents remis :

Exposés théoriques, des exemples de cas : Diaporama/ Document remis : Livret stagiaire

Moyens pour suivre l'exécution de la formation : feuille d'émargement et attestation de formation

Moyens évaluation des connaissances : exercices et cas pratiques et/ou questionnaire d'évaluation

La pédagogie est interactive. Elle est établie comme suit : 40% de théorie et 60% de pratique. Chaque sujet est traité de façon théorique puis mis en situation en groupe et/ou individuellement. Des exercices et des jeux ludiques permettent de mettre en pratique et d'ancrer durablement les nouvelles connaissances.

Public : Secrétaire, Secrétaire comptable, Responsable administratif (ve), Tout nouveau salarié(e) de coopérative

Prérequis :

Tarifs :



Anciennement Catalog TPE PME

Prise en charge à 100% des coûts pédagogiques pour les entreprises de moins de 50 salariés (Inscriptions obligatoire via le site OCAPAT)

Construisons en commun l'avenir de chacun

www.lacooperationagricole.coop

198, Chemin des Entrages – 13300 Salon de Provence - Tel : 04 90 55 45 45 -

Siret : 310 159 975 00039 - N° de TVA intracommunautaire FR 65 31 01 59 975

N° organisme de formation : 93130483113 - Coop.de.France Alpes Méditerranée référencé sur Datadock

Bulletin d'inscription

À retourner à : cfleury@coopdefrance-alpesmediterranee.coop avant le 22 juin 2020

Entreprise/Coopérative :

Adresse :

Code postal : Ville :

Personne à contacter au sein de la coopérative :

Fonction :

Téléphone : EMail :

Nom, Prénom	Fonction	Adresse mail pour envoi convocation

Facturation de la formation :

A votre entreprise

A votre OPCO

Nom et adresse à qui envoyer la facture :

Cachet

Nom et qualité du signataire

.....

Fait à..... Le/...../2020

Signature :

Formation : conditions générales de vente ¹

Coop de France Alpes Méditerranée se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter une session, si le nombre d'inscriptions est insuffisant. L'envoi par mail de la convocation, une semaine avant la session, tient lieu de confirmation. Dans le cas où un stagiaire ne peut participer à la formation pour un cas de force majeure (maladie, accident, décès dans la famille attesté par écrit), le contrat de formation est résilié. Dans les autres situations, en cas de désistement dans la semaine précédant le stage ou d'absence au stage, 100 % du coût sera facturé à l'entreprise. La signature du bulletin d'inscription entraîne l'acceptation des conditions générales de vente.

Notre référent Handicap se tient à votre disposition pour l'accueil et le déroulement de votre formation.

¹ Ces conditions complètent les conditions générales de vente de Coop de France Alpes Méditerranée, qui sont systématiquement communiquées à tout adhérent qui en fait la demande.

Construisons en commun l'avenir de chacun

www.lacooperationagricole.coop

198, Chemin des Entrages – 13300 Salon de Provence - Tel : 04 90 55 45 45 -

Siret : 310 159 975 00039 - N° de TVA intracommunautaire FR 65 31 01 59 975

N° organisme de formation : 93130483113 - Coop de France Alpes Méditerranée référencé sur Datadock